



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 9 juillet 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1602-006** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1602 DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX.** ».

Le règlement 1602-006 a pour objet de permettre au directeur général de désigner un représentant de l'employeur absent sur un des comités de retraite de la Ville.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour de juillet 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau